

La charte de Venise en France : acteurs, réception, interprétations (1957-1976).

Claudine Houbart

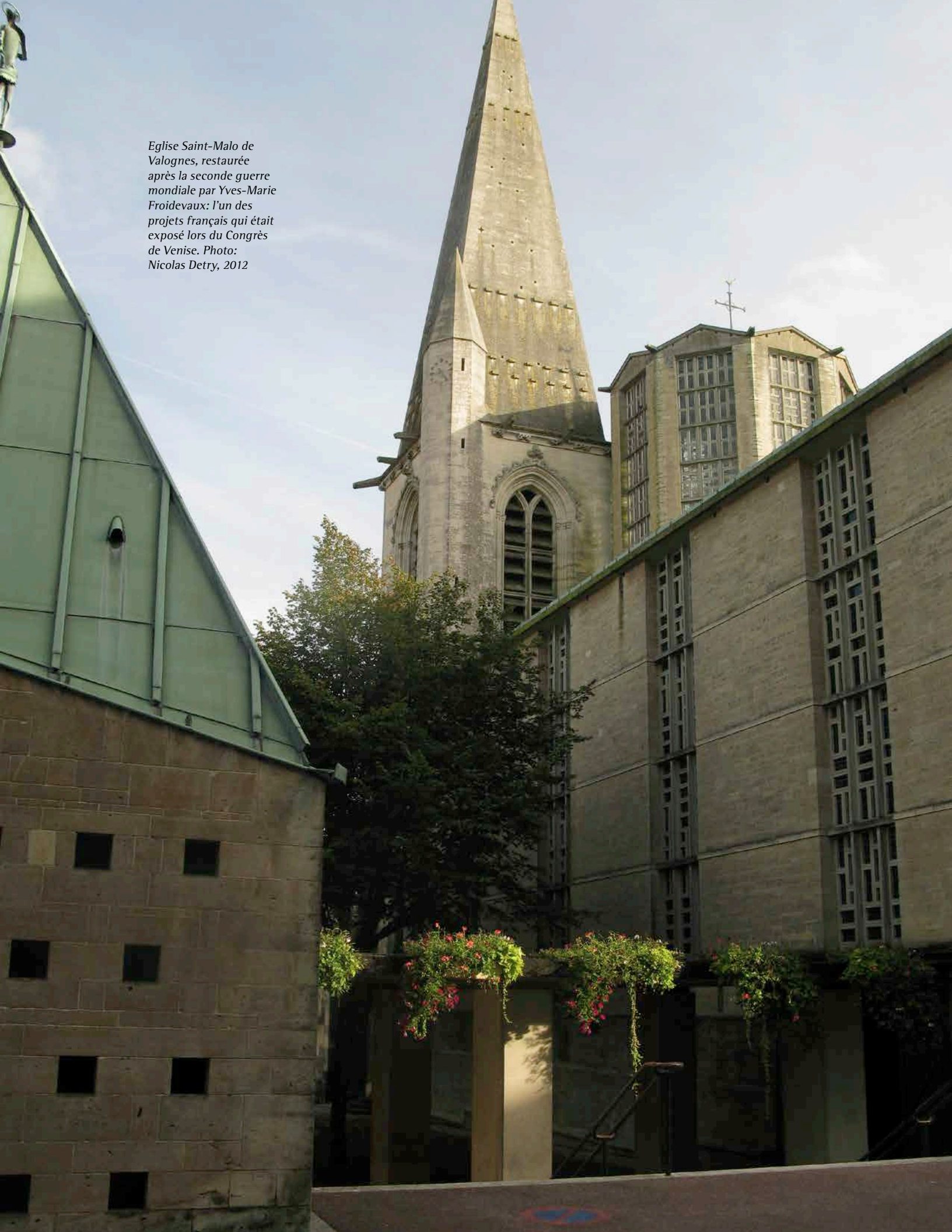
A l'occasion du cinquantenaire de la charte de Venise, en 2014, puis de celui, l'année suivante, du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) auquel le document doit sa diffusion planétaire, colloques et publications ont proclamé, à travers le monde, l'importance historique de ce « monument de la doctrine » et parfois même réaffirmé l'actualité de ses principes¹. Les recherches que j'ai consacrées au belge Raymond M. Lemaire (1921-1997), dans le cadre de ma thèse de doctorat (Houbart, 2015), m'ont donné l'occasion, à travers l'examen de ses archives, non seulement d'éclairer la « fabrique » de la charte mais aussi, d'étudier plusieurs projets de révision du document, rapidement considéré par plusieurs de ses auteurs comme dépassé face aux enjeux de la rénovation des quartiers anciens. Les archives révèlent le rôle de deux français : Jean Sonnier, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) et François Sorlin, Inspecteur Général des Monuments Historiques (IGMH) puis administrateur civil chargé des sites, tous deux déjà étroitement associés à la rédaction du document initial et qui, depuis le congrès de Venise en 1964 jusqu'à la fin des années 1970 sont activement impliqués dans les réflexions menées au sein de l'ICOMOS et du Conseil de l'Europe sur la question de la « réanimation » des ensembles.

La difficulté rencontrée pour identifier, au sein de la vaste bibliographie française, de quelconques informations susceptibles de m'éclairer sur ces deux acteurs, m'a convaincue de la nécessité d'explorer plus avant le contexte français d'autant que la France me paraissait, sur base d'une connaissance superficielle, avoir été moins réceptive – en dehors de personnalités isolées telles qu'Yves-Marie Froidevaux, Bernard Vitry ou Pierre Prunet – aux aspects de la charte qui contredisaient le plus frontalement la tradition Viollet-le-Ducienne : le respect de la complexité historique (art. 11) et la lisibilité des restaurations (art. 9 et 12). Ce qui m'apparaissait comme un manque d'écho des principes vénitiens en France était-il une réalité? Et le cas échéant, résultait-il d'une méconnaissance du document, comme le laissait entendre Xavier Laurent (2003, p. 64-65), d'un flou dans les principes eux-mêmes, susceptibles de justifier des arguments contradictoires, comme le suggérait Françoise Bercé (2000, p. 106) ou encore, d'une résistance assumée?

Malgré l'« inflation éditoriale », observée par Nathalie Heinich (2009, p. 21; Vadelorge et Poirrier, 2003, pp. 11-17) à partir des années 1980, cette question n'a, à mon sens, pas suffisamment retenu l'attention des historiens de l'architecture français, dont les recherches consacrées au patrimoine se sont peu risquées à mettre en résonance les politiques patrimoniales nationales avec l'internationalisation des débats entamée en 1931 à Athènes et consacrée 33 ans plus tard à Venise. C'est pourquoi je me suis employée, à la faveur d'un court séjour à l'INHA au printemps 2016, à examiner, avec la

1. Voir notamment les conférences organisées par les comités américains et polonais de l'ICOMOS, respectivement à Philadelphie (avril 2014) et Varsovie (juin 2015), ainsi que le numéro spécial de la revue autrichienne ÖZKD (Lehne, 2015).

*Eglise Saint-Malo de
Valognes, restaurée
après la seconde guerre
mondiale par Yves-Marie
Froidevaux: l'un des
projets français qui était
exposé lors du Congrès
de Venise. Photo:
Nicolas Detry, 2012*



La Charte de Venise en France : acteurs, réception, interprétations (1957-1976).

La Carta de Venecia en Francia : actores, recepción, interpretaciones (1957-1976)

The Charter of Venice in France: Actors, Reception, Interpretations (1957-1976)

Claudine Houbart

ORCID : <https://orcid.org/0000-0002-7037-5815>

c.houbart@uliege.be

Doctora en Sciences de l'ingénieur, de la KULeuven. Licenciada en Histoire de l'art et archéologie, de la Université Libre de Bruxelles. Arquitecta del Institut Lambert Lombard. Profesora titular de historia de la arquitectura y de la conservación del patrimonio, en la Université de Liège (antiguo Institut Lambert Lombard)

Resumen

La Carta de Venecia, redactada en 1964 y adoptada un año más tarde por el ICOMOS (Consejo Internacional de Monumentos y Sitios, el cual se encargaría de asegurar su difusión), es aun hoy un documento de referencia en el ámbito del patrimonio. El propósito del presente artículo, que se apoya principalmente en un análisis exhaustivo de la revista *Les Monuments historiques de la France*, y en la consulta minuciosa de archivos, es identificar la naturaleza y la especificidad del aporte francés a la redacción y a la interpretación de la Carta de Venecia, durante el periodo que va del primer *Congrès des architectes et techniciens des monuments historiques* realizado en París, en 1957, hasta el coloquio organizado por el ICOMOS France en 1976 con el propósito de hacer un balance de la aplicación de la Carta en las restauraciones llevadas a cabo en territorio francés. Después de identificarlos principales actores franceses implicados en las reflexiones doctrinales internacionales durante el periodo estudiado, nuestro artículo examina a través de una selección de proyectos publicados en la revista *Les Monuments historiques de la France*, dos de los principios esenciales consignados en la Carta, en evidente ruptura con el legado de Viollet-le-Duc : por un lado, lo que Michel Parent denominó la « transparencia de las formas »; y por otro lado, la legibilidad de las intervenciones, la « huella de nuestro tiempo », preconizada por la Carta. Nuestro estudio concluye con una mirada a la contribución francesa presente en la revisión de dicho documento llevada a cabo en 1977 : una iniciativa que fracasó, pero que suscitó sin embargo un balance que representó -al menos en el caso francés- un nuevo punto de partida en torno a los debates sobre la restauración.

Palabras clave: monumento histórico, doctrina, conferencia internacional, revista

Résumé

Rédigée en 1964 et adoptée un an plus tard par le Conseil international des Monuments et des sites, qui en assurera la diffusion, la Charte de Venise reste aujourd'hui un document largement utilisé dans les milieux patrimoniaux. Cet article, qui se base principalement sur un dépouillement de la revue *Les Monuments historiques de la France*, complété de la consultation ponctuelle d'archives, s'attache à identifier la nature et la spécificité de l'apport français dans la rédaction et l'interprétation du document, durant la période allant du premier *Congrès des architectes et techniciens des monuments historiques*, à Paris, en 1957, au colloque organisé par ICOMOS France en 1976 pour faire le bilan de l'application de la charte dans les restaurations françaises. Après avoir identifié les principaux acteurs français impliqués dans les réflexions doctrinales internationales durant la période considérée, l'article examine, à travers une sélection de projets publiés dans la revue *Les Monuments historiques de la France*, deux des principes essentiels de la charte, en rupture avec l'héritage Viollet-le-Ducien : ce que Michel Parent appelle la « transparence des formes », et la lisibilité des interventions, la « marque de notre temps », prônée par la charte. Il conclut sur la contribution française à la révision du document, en 1977 : une entreprise qui échouera, mais aura à tout le moins suscité un bilan qui s'avère plutôt, pour la France, un nouveau point de départ pour les débats sur la restauration.

Mots-clés : monument historique, doctrine, conférence internationale, périodique

Abstract

Written in 1964 and adopted one year later by the International Council of Monuments and Sites, which will promote its dissemination, the Venice Charter is still today widely used in the heritage world. This paper, primarily based on the consultation of the journal *Les Monuments historiques de la France*, occasionally complemented with archives, aims to identify the nature and specificity of the French contribution to the writing and the interpretation of the document, during the period between the First Congress of Architects and Technicians of Historical Monuments, in Paris, in 1957, and the conference organised by the French committee of ICOMOS in 1976 to evaluate how the charter had been put into practice in French restorations. After identifying the main French actors implied in the international doctrinal discussions during the period in question, the paper examines, through a selection of projects published in the journal *Les Monuments historiques de la France*, two of the essential principles of the charter, breaking with the legacy of Viollet-le-Duc: what Michel Parent calls the "transparency of forms", and the legibility of interventions, "the contemporary stamp", promoted by the charter. It concludes with the French contribution to the revision of the document, in 1977 : the initiative failed, but at least led to an assessment that was, in the case of France, a new starting point for the debates on restoration.

Keywords: historic monuments, doctrines, international conferences, periodicals

doi:10.11144/Javeriana.apc30-2.cvfa

Artículo de investigación

Recibido: 25 de marzo de 2017

Aprobado: 30 de junio de 2017

Disponible en línea: 20 de diciembre de 2017

curiosité naïve d'un observateur extérieur, peu familier du contexte institutionnel français, la réception et les interprétations de la charte en France, en prenant pour balises, en amont et en aval de sa rédaction, deux colloques: le premier Congrès international des Architectes et Techniciens des Monuments historiques, à Paris, en 1957 et, dix-neuf ans plus tard, le colloque traitant des « Restaurations françaises et la charte de Venise ». Dans cet intervalle, le dépouillement systématique de la revue *Les Monuments historiques de la France*, publiée trimestriellement par la Caisse nationale des Monuments historiques, m'a permis de pister références, analogies ou antagonismes aux principes de la charte, en me concentrant sur les acteurs de terrain que sont les architectes en chef et, dans un moindre mesure, les inspecteurs généraux des monuments historiques. Bien que la quasi-absence de références explicites au document m'ait conduite, dans un second temps, à élargir mes investigations aux années 1980, il me paraît intéressant de m'en tenir, dans le cadre de cet article, à la période initialement définie: marquée par l'achèvement des grands chantiers de la reconstruction, elle est antérieure à l'emballage du tournant des années 1980 pour le patrimoine, qui s'impose alors comme « la catégorie dominante, englobante et évidente de la vie culturelle et des politiques publiques » (Hartog, 2003, p. 163). Prise entre deux périodes aux enjeux puissants, donnant lieu à des projets emblématiques – les restaurations des églises de la Manche par Yves-Marie Froidevaux, l'aménagement de la gare d'Orsay ou la dérestauration de Saint-Sernin de Toulouse par exemple –, ces deux décennies sont marquées par de profondes mutations du contexte institutionnel – le passage de la direction de l'Architecture au ministère des Affaires culturelles d'André Malraux, le transfert des bâtiments civils inscrits ou classés sous la compétence des Monuments historiques, entre autres (Laurent, 2003, p. 35-57) – mais également, par une progressive extension de ce que l'on considère digne de protéger et de restaurer: en témoigne le projet de l'Inventaire général mené par André Chastel (Balsamo, 1994), mis en oeuvre l'année-même de la rédaction de la charte. En matière de restauration toutefois, la période apparaît assez indéfinissable sur le plan des principes, et peu éclatante sur le plan des projets: la conservation de l'art et de l'histoire, intérêts complémentaires mais parfois contradictoires inscrits

au coeur de la loi de 1913 sur les monuments historiques – comme de la charte de Venise –, pose un dilemme qui se résout au cas par cas, à l'issue de débats opposant architectes et archéologues qui se côtoient au sein de la Commission nationale des monuments historiques; à cet égard, la période qui nous occupe voit le rapport de force évoluer en faveur des archéologues et historiens, imposant des études de plus en plus approfondies et interdisciplinaires en amont des projets – un principe inscrit, lui aussi, au coeur de la charte.

Paris-Venise, aller-retour : la construction d'un réseau

Bien qu'ils ne rendent pas nécessairement compte de toute la complexité des débats contemporains, les colloques, surtout lorsqu'ils émanent des milieux professionnels et suscitent une assemblée nombreuse, témoignent de l'actualité et de l'importance d'une question. Le recensement de leurs participants, au risque d'omettre certains « acteurs de l'ombre » ou absents accidentels, permet d'identifier une bonne part des acteurs-clés qui y sont impliqués et d'entrevoir de possibles réseaux. Plus encore, une récente journée d'études a mis en lumière la part active que peuvent jouer ces manifestations dans l'évolution des politiques urbaines². L'examen « à la loupe » des deux colloques de Paris (1957 et 1976) et de celui de Venise (1964), met immédiatement en lumière un fait: durant la période étudiée, un réseau d'acteurs se consolide, au niveau international, pour prolonger et donner une consistance plus concrète et opérationnelle aux réflexions entamées dans l'entre-deux-guerre à l'initiative de l'Office International des Musées (OIM), parmi lesquelles la conférence d'Athènes de 1931 (Leveau, 2017, p. 245-265) ; il est consacré en 1965 par la création de l'ICOMOS.

L'idée d'organiser à Paris une manifestation internationale sur le thème des monuments historiques remonte, dans le chef de la compagnie des ACMH, au début des années 1950: d'emblée conçue comme double, elle doit comprendre une exposition ainsi qu'un « grand congrès international », qui « permettrait de comparer sur un plan très vaste, les moyens, les doctrines, les méthodes et les techniques, ainsi que les résultats obtenus »³. Jean Merlet, président de la compagnie de 1948 à 1953, se propose d'envisager, de manière complémentaire, aspects techniques et doctrinaux⁴.

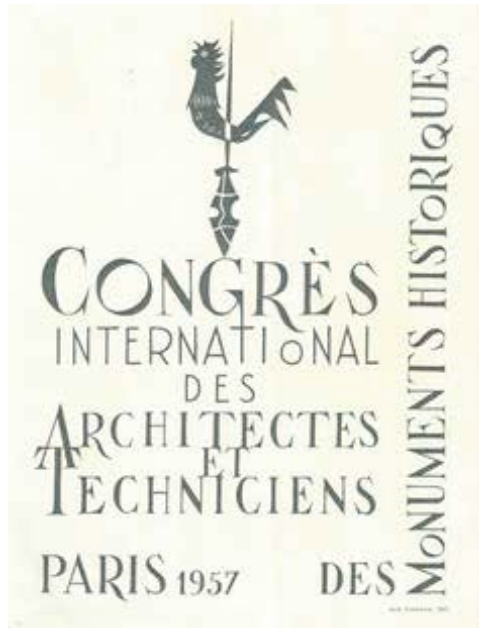
2. Le rôle des colloques internationaux dans l'émergence des grandes thématiques de l'aménagement urbain au XXe siècle, Journée d'études organisée par le Label Futurs Urbains - Groupe transversal Usages et devenir urbains, ENSA Paris-Belleville, 31 janvier 2017.

3. Jean Merlet, Compagnie des ACMH, Monuments et mobilier anciens. Exposition internationale, 6 octobre 1950 (MAP, Compagnie des ACMH (2003/003) carton 4, dossier 3).

4. Compagnie des ACMH, Dîner du 5 décembre 1951, le mot du Président (MAP, Compagnie des ACMH (2003/003) carton 4, dossier 3).



fig. 1a (en haut) et
1b (à droite) :
La séance du congrès
de 1957, et la
couverture de l'ouvrage.
D'après Congrès
1957, 1960, p. 16.



Il faut attendre décembre 1956 pour que ce congrès soit officiellement annoncé (Verrier, 1956, p. 240). Les questions de formation – des architectes comme des techniciens – les moyens techniques et surtout, l'interdisciplinarité, sont au cœur de ses six sessions thématiques. Inspecteurs généraux et architectes en chef des monuments historiques sont largement à la manoeuvre, en tant que membres des comités directeur et organisateur⁵ ainsi qu'à travers l'organisation de visites et l'exposition, où « s'expriment graphiquement, photographiquement et par des objets originaux en cours de restauration, quelques-uns des principaux problèmes de la conservation des monuments anciens » (Congrès 1957, np). En dehors de six d'entre eux, qui prennent en charge l'exposé du problème mis à l'étude, qui suit, au sein de chacune des sections, le rapport d'un expert étranger, les ACMH sont en revanche quasi-absents des débats proprement dits. Parmi les quelque 70 intervenants issus de 15 pays, la trentaine d'orateurs français sont pour un tiers, des entrepreneurs, et pour le reste, des représentants du monde politique et des administrations, des urbanistes, académiques et artistes (fig.1a). Que la raison en soit cette diversité des profils et des questions posées, ou, comme le remarquerait Piero Gazzola en 1965, « le peu de temps accordé au travail en proportion de l'étendue des sujets mis à l'étude » (ICOMOS, 1965, p. 5), le congrès se bornera à formuler des « vœux » parmi lesquels ceux de la section 4, placée sous la direction de l'espagnol Francisco Iniguez Almech, assisté de

Jean Trouvelot, seront les seuls à aborder des questions de principe en matière de restauration. Toutefois, rendez-vous est pris pour Venise, où les français se déplaceront en masse.

Réunissant plus de 500 participants issus de 51 pays, le congrès de Venise a lieu du 25 au 31 mai 1964 à la fondation Giorgio Cini, sur l'île de San Giorgio. La France est, après l'Italie, le pays le plus largement représenté, avec 62 délégués. La moitié des ACMH se sont déplacés, représentant un tiers des délégués français⁶. Ce sont eux qui assurent, avec trois inspecteurs généraux, l'essentiel de la douzaine d'interventions françaises, majoritairement concentrées au sein de deux sections: la section 2, consacrée aux « problèmes fondamentaux d'étude, de recherche et de restauration des monuments », présidée par Albert Chauvel, et la section 3, consacrée à l'« organisation juridique-administrative de la protection des monuments, du cadre monumental, des centres historiques et du paysage », où François Sorlin joue le rôle de rapporteur. Sylvain Stym-Popper est le rapporteur de la section 4. En dehors des interventions de François Sorlin, André Donzet et Jean Lauffray, traitant, pour les deux premières, de la question naissante de la conservation des quartiers anciens, et pour la troisième, des relations entre architectes et archéologues, la plupart des interventions se limitent à des questions très spécifiques, essentiellement historiques et techniques⁷. Notons également que la France est l'un des 13 pays participant à l'exposition qui accompagne le congrès, au Palazzo Grassi : elle occupe trois salles, avec une quinzaine de projets; Henri Jullien, Yves-Marie Froidevaux et Pierre Prunet y sont particulièrement bien représentés, exposant à eux seuls non moins de dix projets (Catalogo guida, 1964).

Bien que l'absence de participants français au sein de la première section, consacrée à la « théorie de la conservation et de la restauration des monuments et ses applications » pourrait être interprétée comme un manque d'appétit pour ce type de réflexions, mes recherches sur Raymond Lemaire ont révélé l'implication de Jean Sonnier – qui n'est l'auteur que d'une courte intervention, purement informative, sur la formation des ACMH à la fin de la section 3 –, dans un groupe restreint chargé de la rédaction d'une charte des monuments. Contrairement au colloque de Paris, dont on pourrait dire qu'il s'était davantage intéressé aux procédés qu'aux principes, l'idée

5. Respectivement présidés par Jules Formigé, présent à la conférence d'Athènes, et Maurice Berry.

6. Rappelons qu'à la conférence d'Athènes de 1931, seuls trois ACMH étaient présents : André Collin, Jules Formigé et Pierre Paquet.

7. Interventions d'Yves-Marie Froidevaux, Henri Jullien, Jean-Pierre Paquet, Bertrand Monnet, Claude Bassier, Maurice Berry et François Enaud (Congrès 1964, 1971).

d'adopter une charte, évoquée lors des réunions préparatoires mais un temps abandonnée « en l'absence d'un projet et devant la difficulté d'en rédiger un en si peu de temps », est incluse en dernière minute au programme du congrès. Selon ses dires, Raymond Lemaire se voit confier par Piero Gazzola, trois jours avant l'ouverture, la rédaction d'« une proposition à soumettre à l'assemblée » sur base, entre autres, d'un « texte donnant quelques lignes de réflexion » (Lemaire, 1995, 56), à savoir les Proposte per una carta internazionale del restauro, une relecture critique de la Carta del Restauro italienne de 1931, rédigée conjointement par Gazzola et Roberto Pane (Il monumento, 1971, p. 14-19). « Rejoint, dès leur arrivée, par Paul Philippot, à cette époque directeur adjoint de l'ICCROM, et Jean Sonnier », il élabore avec eux un projet (fig.2) qui est ensuite « examiné et adopté par un comité "ad hoc", composé de vingt-trois collègues appartenant à vingt pays et à quatre continents » (Lemaire, 1995, p. 56-57). Paul Philippot m'a confirmé dans un entretien, en juillet 2014, l'existence et la composition de ce comité – auquel il faut selon lui ajouter la présence au moins épisodique de Piero Gazzola; Gertrud Tripp, signataire de la charte, admettait par ailleurs qu'à côté de Gazzola et Pane, il n'y aurait pas eu de Charte de Venise sans « les Français » – parmi lesquels elle compte Lemaire (Karasz, 2006, p. 15). Si j'ai pu clarifier le rôle de ce dernier à partir de ses archives (Houbart, 2014), elles sont en revanche peu explicites quant au rôle joué par Jean Sonnier au sein du comité, et mon séjour en France ne m'a pas permis de mettre la main sur de quelconques indices complémentaires.

Toutefois, il est indubitable que durant la période de consultation des signataires, entre la version de la charte adoptée au congrès, le 29 mai 1964, et la version définitive, finalisée par Lemaire à l'automne, Jean Sonnier et François Sorlin sont consultés en priorité, au même titre que Piero Gazzola⁸. Plus précisément, Sorlin, consulté par Lemaire, délègue la formulation de remarques à Sonnier. Le 30 juin 1964, ce dernier lui transmet une liste de points « qui [lui] paraissent une peu obscurs ou qui mériteraient (...) un complément ou une précision », sur base d'une version intermédiaire de la charte; cette liste est transmise telle quelle à Raymond Lemaire. Si de nombreuses remarques concernent des problèmes de forme, l'on y constate l'insistance de Sonnier sur le ca-

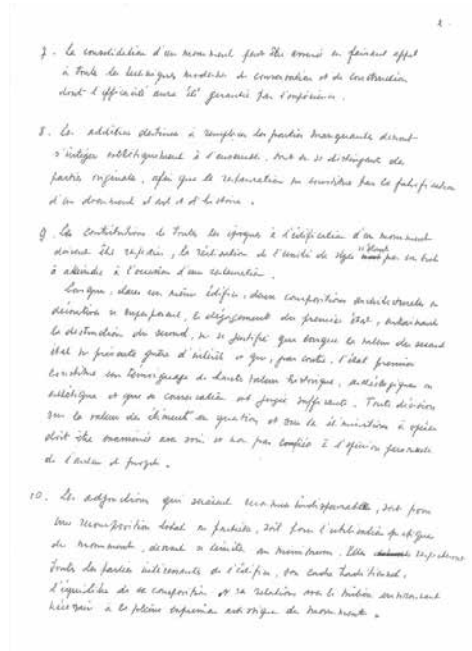


Fig.2: Premier manuscrit de la Charte de Venise, art.9 et 10 (ARML, 4107k)



Fig.3: Raymond Lemaire et Piero Gazzola à la première assemblée générale de l'ICOMOS (Icomos Pologne).

ractère « avant tout d'ordre architectural et artistique » de la restauration. Il semble d'ailleurs être à l'origine de la réintégration, dans la version définitive, de l'article 3, définissant les objectifs de la conservation et de la restauration comme la sauvegarde de l'oeuvre d'art tout autant que du témoin de l'histoire, supprimé dans la version qu'il est chargé d'examiner. En revanche, il ne sera pas entendu sur la nécessité, en cas d'anastylose, de rétablir la continuité non seulement des formes, mais aussi des couleurs, un élément qui semble lui tenir particulièrement à coeur et traduit son attachement à la valeur architecturale des vestiges, au moins autant qu'à leur valeur archéologique⁹.

Déjà envisagée en 1957 (Congrès 1957, sd, p. 46-47), puis arrêtée en 1964 sur base d'un projet présenté par l'Unesco (Il monumento, 1971, p. XCVI-XCVII), la création du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), organisation non gouvernementale, est après la charte, le second héritage essentiel du colloque, concrétisé

8. ARML, 4107k.

9. J. Sonnier à F. Sorlin, 30 juin 1964, ARML, 4107 k.

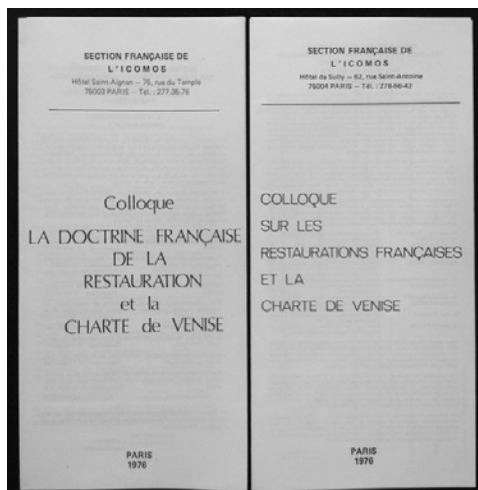


Fig.4:
Deux variantes pour le
prospectus du colloque
(MAP, 2003/028/15).

à Varsovie (assemblée constitutive) et Cracovie (première assemblée générale) en juin 1965 (fig.3). La France y occupe d'emblée une place importante : alors que Jean Sonnier et Albert Chauvel avaient pris une part active à l'élaboration des statuts au sein d'un comité provisoire constitué à Venise, Maurice Berry, qui représente la France à la première assemblée générale et porte à ce titre la proposition d'André Malraux d'accueillir le siège de l'organisation à Paris, est élu trésorier, aux côtés de Piero Gazzola et Raymond Lemaire, respectivement président et secrétaire général (ICOMOS, 1965, p. 17).

Etroitement impliquée dans la création de l'ICOMOS, la France est aussi l'un des 22 pays à immédiatement constituer un comité national. Le fait que Max Querrien, directeur de l'Architecture et Jean Trouvelot, IGMH, en soient les premiers président et vice-président – Trouvelot succède à Querrien dès l'année suivante –, scelle une étroite imbrication du comité français de l'ICOMOS et des institutions. Le conseil d'administration du comité puise une large part de ses membres au sein de la compagnie des ACMH, qui, officiellement représentée dès 1967 auprès du comité exécutif de l'ONG par Maurice Berry¹⁰, accueille également, en tant que membres correspondants, Raymond Lemaire et Piero Gazzola¹¹. Installée à l'hôtel de Sully, siège de la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites, la section française de l'ICOMOS joue le rôle, durant la période qui nous occupe, d'« une chambre de réflexion et parfois [d']un prestataire de services » (Boiret et Fosseyeux, 1989, p. 6).

S'il semble que la direction de l'Architecture ait déploré, les premières années, un manque d'initiative de l'association¹², l'arrivée de Jean

Sonnier à la présidence, en août 1973, en remplacement de Jean Trouvelot, dynamise ses activités. Chargée par les pouvoirs publics, en 1974, d'être le support juridique et matériel de l'année européenne du patrimoine architectural (Fosseyeux, 1976, p. 6), la section française de l'ICOMOS met sur pied plusieurs groupes de travail dont l'un, sous la direction d'Yves Boiret, a la mission d'établir un « bilan documentaire critique d'exemples de restaurations divers confrontés aux principes de la Charte de Venise » en France¹³, en réponse à l'appel lancé en 1975 par Gazzola et Lemaire en vue d'une éventuelle révision du document (Rodgers, 1976, p.5). Bien qu'ils aient figuré parmi ses principaux rédacteurs en 1964, les deux hommes envisagent en effet une révision du document depuis 1971 : « il ressort de l'expérience des dix dernières années qu'une application pure et simple des principes applicables aux monuments pris comme tels, n'est ni toujours possible, ni toujours souhaitable pour les ensembles »¹⁴. C'est ainsi qu'en 1975, le Comité consultatif de l'ICOMOS, soutenu par l'assemblée générale réunie à Rothenburg, lors de laquelle Raymond Lemaire succède à Piero Gazzola en tant que président, initie un plan d'action en vue de l'élargissement de la charte, incluant la consultation des comités nationaux¹⁵.

En France, un bilan documentaire exhaustif ayant été rapidement jugé impossible à dresser, face à l'ampleur des recherches nécessaires et au danger d'aboutir à « un catalogue d'attitudes déjà figées et subjectives », le groupe de travail choisit de se limiter à « dresser une liste de thèmes et (...) confier l'analyse de chacun d'eux, en fonction d'exemples concrets, à un spécialiste »¹⁶. Aboutissement des réflexions du groupe, le colloque de 1976, dans un premier temps intitulé « la doctrine française de la restauration et la charte de Venise » (fig.4), aura pour objectif « d'analyser, en fonction d'exemples concrets, la démarche des restaurateurs eux-mêmes, l'environnement administratif, économique et socio-culturel de la restauration, de mettre en évidence, à partir de là, ce qu'il peut y avoir de continu et de commun (et, le cas échéant, de singulier) dans les pratiques de restauration en France, et dans quelle mesure ces pratiques se conforment aux principes de la Charte de Venise ou s'en écartent »¹⁷.

Bien qu'il soit centré sur l'expérience française, le colloque se situe donc dans une perspective internationale. Il accueille, du 12 au 16

10. ARML, 4042b.
11. Lemaire est accueilli en 1966; Gazzola était membre depuis 1955 (MAP, Compagnie des ACMH (2003/003) carton 4, dossier 2).
12. Michel Denieul à Raymond Lemaire, 26 octobre 1971, ARML, 4042d.
13. Section française de l'ICOMOS, Assemblée générale, 24 avril 1975, INHA, Archives Chastel, Archives 090, carton 268.
14. R.M. Lemaire, [Note], 18 février 1971, ARML, 4107k.
15. La Charte de Venise (1964), ns, sd, ARML, 4107k.
16. Jean Sonnier, Section française de l'ICOMOS, Réunion du CA du 14 novembre 1975. Dossier de Séance, MAP, 2003/009/43, dossier 1.
17. Jean Sonnier, président ICOMOS France, [lettre aux comités nationaux], 1er juin 1976, MAP, 2009/010/65, dossier n°1.

octobre, quelque 170 participants parmi lesquels une cinquantaine d'étrangers dont une moitié d'italiens¹⁸. Neuf des 23 signataires de la charte sont présents: Raymond M. Lemaire et Piero Gazzola, José Bassegoda-Nonell, Hiroshi Daifuku, Piet De Vrieze, Roberto Pane, Gertrud Tripp et Jan Zachwatovicz rejoignent Jean Sonnier¹⁹. Pour répondre aux objectifs du colloque, les orateurs sont toutefois exclusivement français et, contrairement aux contributions françaises aux deux colloques antérieurs, leurs interventions dépassent les études de cas pour tenter une synthèse des problèmes posés par chacune des thématiques, illustrée d'exemples. Les intervenants, en majorités issus du corps des ACMH – Yves Boiret, Bertrand Monnet, Jean Sonnier, Yves-Marie Froidevaux – ou de l'administration des monuments historiques – Michel Parent, Jean Taralon, Jean Houlet, Pierre Dussaule, François Enaud –, sont également, à trois exceptions près, membres du conseil d'administration de la section française de l'ICOMOS.

Chargé d'ouvrir les débats par une réflexion substantielle sur le « Rapport des problèmes de la restauration avec l'environnement sociologique et culturel » (Parent, 1976) – en réalité, une lecture critique de la charte –, Michel Parent se montre convaincu de l'importance de la manifestation : « sauf la Charte de Venise, rien sur le plan doctrinal n'a été fait en ce sens [en France] depuis Viollet-le-Duc »²⁰. Et pourtant, si l'on peut arguer « qu'il est vain de "dire", de légiférer, de théoriser, d'axiomatiser – et pourquoi pas de raisonner – dans le domaine du concret; que les réponses sont, non au bout de la langue ou de la plume, mais au bout des outils, (...) que tout n'est que "cas d'espèce" (...), il est tout aussi vrai que le savoir et le savoir-faire façonné par l'expérience de terrain est tenu de se mettre en ordre. Sinon, l'erreur n'est jamais féconde, la vérité n'est pas transmissible, et la dérive des attitudes jamais redressable » (Parent, 1976, p. 10-12).

Avant d'examiner cette relation entre théorie et pratique et pour conclure sur la question des acteurs, nous voudrions souligner combien la dynamique internationale qui se met en place de manière accélérée à partir de 1957 repose sur un réseau dont le coeur se résume à quelques noms. Neuf personnes seulement sont présentes aux trois colloques que nous avons envisagés: deux italiens, Piero Gazzola et Guglielmo de Angelis d'Ossat, organisateurs de la conférence de Ve-

nise, un belge, Raymond Lemaire, et six ACMH français : André Donzet, Yves-Marie Froidevaux, Michel Mastorakis, Bertrand Monnet, Jean Sonnier et Bernard Vitry. A l'exception de Lemaire, de dix ans leur cadet et historien de l'art, ils sont tous nés entre 1907 et 1913, architectes et membres de l'ICOMOS; ils assurent la transition entre la « génération d'Athènes » – Gustavo Giovannoni, Ambrogio Annoni, Paul Léon –, et la génération qui animera, dans les années qui suivent le colloque de 1976, en France, les réflexions toujours plus nombreuses approfondissant ses thématiques à travers un rythme accéléré de manifestations, pour lesquelles la « section française de l'ICOMOS » restera, dans une large mesure, à la manœuvre. Parmi cette génération, Yves Boiret, Georges Duval, François Enaud, Pierre Prunet et surtout, Michel Parent se distingueront par leur participation récurrente aux colloques les plus importants, comme ceux d'Avignon (« Utiliser les monuments historiques », 1978), de Toulouse (« Restaurer les restaurations », 1980) ou de Paris (« Arts contemporains et édifices anciens » 1981; « Les monuments historiques demain », 1984), rejoignant Yves-Marie Froidevaux et Jean Sonnier, dont l'implication ne faiblit pas.

Parmi tous ces acteurs, Jean Sonnier (fig.5) s'impose comme celui qui combine avec le plus de constance et durant la période la plus longue – il est encore présent et actif, avec Michel Parent et Yves Boiret, à l'assemblée générale de l'ICOMOS à Lausanne en 1990 – une activité de terrain en France et une contribution substantielle aux réflexions internationales non seulement au sein de l'ICOMOS, mais également, du conseil de l'Europe, aux côtés de François Sorlin²¹. Ce dernier, qui se fait très discret en France après 1964²², développe en effet une importante activité à l'échelle internationale, dans le domaine de la « réanimation des ensembles », contribuant activement à la mise en place de la politique de conservation intégrée consacrée en 1975 au congrès d'Amsterdam, thématique qui dépasse les limites de cet article²³.

Historicité, lisibilité ... beauté.

Les questions de l'historicité et de la lisibilité, que nous avons choisi d'examiner à travers une série d'exemples, ne sont pas les seules à apparaître à la lecture des articles publiés dans *Les Monuments Historiques de la France*. Elles sont toutefois particulièrement récurrentes et surtout, elles

18. Liste de participants arrêtée au 8 octobre 1976, INHA, Archives Chastel, Archives 090, carton 268.

19. Jean Merlet, également signataire de la charte, est décédé le 1er janvier 1976; François Sorlin est absent.

20. J. Salusse, Compte-rendu de la réunion du bureau et du CA de la section française de l'ICOMOS du 14 mai 1976, MAP, 2003/009/43, dossier 1.

21. De 1966 à 1968, il participe à trois confrontations d'experts organisées à Bath, La Haye et Avignon.

22. Bien qu'il soit membre de la section française de l'ICOMOS, dont il devient vice-président en 1973, il est absent de tous les colloques mentionnés; la plupart des références à son nom dans la bibliographie française sont antérieures à 1964 (Laurent, 2013)

23. Présent aux colloques de Caceres et Tunis, organisés par l'ICOMOS en 1967 et 1968 ainsi qu'aux cinq « confrontations » orchestrées par le Conseil de l'Europe de 1965 à 1968, Sorlin est officiellement chargé en 1970 par Michel Denieul de suivre les questions relatives au Conseil de l'Europe (MAP, Compagnie des ACMH (2003/003) carton 25, dossier 2) et intègre, l'année suivante, le « Comité des monuments et des sites » nouvellement fondé. C'est dans ce cadre qu'il rédige, avec Raymond Lemaire et Piero Gazzola, un rapport de synthèse intitulé « Sauvons le visage de l'Europe », qui servira de base à la formulation des principes de la conservation intégrée (Sorlin, Gazzola, Lemaire, 1973).

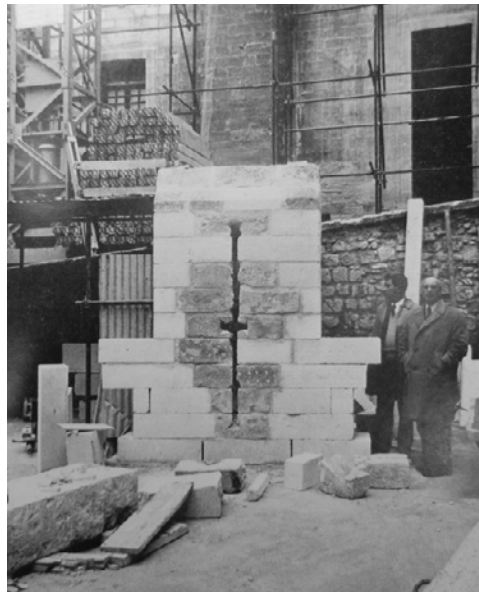


Fig.5:
Jean Sonnier à côté d'un
merlon du palais des
Papes d'Avignon remonté
(MHF, 2-3, 1971, 195)

témoignent d'un décalage certain entre pratique et théorie, depuis le voeu de la quatrième section du colloque de 1957 jusqu'au rapport rédigé par Michel Parent en préalable au colloque de 1976, en passant par la Charte de Venise. Quelle attitude adopter envers les « édifices composites » remaniés, renouvelés? Quelles strates historiques considérer comme « valables »? Plusieurs strates peuvent-elles coexister visuellement? Et ensuite, de la « reconstitution conjecturale » à la « marque de notre temps », comment traiter les compléments rendus nécessaires par la restauration et quelles en sont les raisons admissibles?

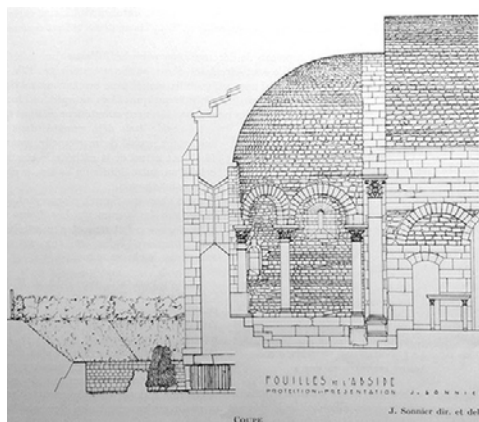
La « transparence des formes »

En recommandant, en 1957, l'étude des « mutilations et adjonctions dans le but de conserver celles qui fixent ou augmentent la grandeur historique et la beauté de l'édifice, dans la mesure où il le demande (Congrès 1957, 1960, p. 36), les

« directives fondamentales » formulées par la section 4 témoignaient implicitement d'une prise en compte globale de l'édifice. Celle-ci disparaît de la charte de Venise : l'article 11 fixe bien les conditions de possibilité du dégagement d'un « état sous-jacent », mais les limite à une critique des valeurs respectives des éléments superposés, ainsi qu'à l'examen de leur état matériel, sans faire référence à une quelconque harmonie d'ensemble: « l'unité de style n'[es]t pas un but à atteindre ». Dans son rapport de 1976, Michel Parent va plus loin encore, puisque dans l'absolu, selon lui, « Picasso et le cubisme donnent à la simultanéité des apparences contradictoires une légitimité dont l'unité est préservée (...) par les représentations d'un même objet à plusieurs instants donnés ». Cette « transparence des formes » constitue pour lui le principal enjeu du traitement des édifices composites, et même si son seuil d'acceptabilité est directement lié au système formel dominant de l'édifice considéré, qui « le refuse ou l'accepte selon la "résonance" qui peut exister entre ses lois et les archaïsmes que l'on fera subsister ou réapparaître », il lui reste favorable en dépit du défaut de cohérence qui peut en résulter : « On dira qu'il y a là pollution intellectuelle d'un espace qui a pour vocation d'être directement sensible: et que l'architecture étant d'abord un message d'harmonie sensible, la soumettre à cette désarticulation par la primauté de l'Histoire qu'elle raconte sur l'organisation qu'elle a recherchée, c'est plaquer sur elle une pensée qui lui est étrangère ». Pour lui, pourtant, cette position qui « multiplie des "authenticités successives" [et] oriente la restauration vers une apparence globale qui peut n'avoir jamais existé », constitue une réponse juste à la « spécificité culturelle » de l'édifice et surtout, tient compte du fait que « l'émotion issue de la délectation esthétique est très relative d'un état socio-culturel donné »²⁴.

Au sein des projets publiés dans *Les Monuments Historiques de la France*, le choix de laisser visibles, dans la seconde moitié des années 1950, les fondations de l'ancienne cathédrale de Vaison, en réutilisant du matériel antique sous le chevet roman, ainsi que les vestiges d'une abside plus ancienne (projet de Jean Sonnier, voir Sonnier, 1958, fig.6) ou encore, la mise en valeur de la crypte du 14^e siècle sous une dalle de béton surélevée formant un faux déambulatoire au centre du chœur de Saint-Volusien de Foix (projet de Sylvain Stym-Popper, voir Voinchet, 1977), figurent parmi

Fig.6:
Jean Sonnier, Coupe
du chevet de l'ancienne
cathédrale de Vaison-la-
Romaine (MHF, 1958, 21)



24. Michel Parent, Rapports des problèmes de la restauration avec l'environnement sociologique et culturel, 14, MAP, 2009/010/65, dossier n°1. Ce rapport est plus complet que la version publiée (Parent, 1976).

les rares exemples d'une mise en oeuvre assumée de ce principe de transparence, justifiée par l'intérêt historique des vestiges découverts. Dans le cas d'édifices visuellement composites, toutefois, la majorité des projets témoignent du choix d'un rétablissement plus ou moins complet d'un état donné. A la priorale de Ganagobie, après qu'il ait été envisagé de conserver l'aspect hétérogène du chœur et de remonter les absides de manière visible pour abriter les précieuses mosaïques romanes découvertes à la fin du 19e siècle, c'est ne « anastylose » plus complète du chevet roman (7a et 7b) qui l'emporte (projet de Jean Sonnier, voir Rochette, 1969, p.60).

Les strates historiques qui sont le plus volontiers supprimées sont postérieures au 18e siècle et nombreux sont les projets qui s'en débarrassent, quelle qu'en soit l'importance historique. C'est ainsi qu'en 1969-1970, la partie supérieure de la flèche de Saint-Sernin de Toulouse est rétablie, sur un projet de Sylvain Stym-Popper, dans l'état antérieur à l'intervention de Viollet-le-Duc (8a et 8b) – ouvrant la voie aux interventions controversées d'Yves Boiret sur les parties hautes de la nef à la fin des années 1970. Selon lui, cette « invention personnelle » que l'architecte n'avait pas hésité à « substituer à une forme authentiquement ancienne » étant en mauvais état et un relevé complet avant intervention, disponible, le choix de « rétablir la claire-voie en briques, ce qui restituerait au clocher son unité de couleur et le rythme primitif de la succession de ses étages » s'impose: l'intervention de Viollet-le-Duc n'est adaptée à la silhouette du clocher « ni par ses proportions, ni par sa couleur, ni enfin par ses tourelles, trop hautes pour leur diamètre et par là même insolites sur le ciel toulousain » (Boiret, 1973, p. 40-41).

Même en l'absence de documentation, le même type d'argument guide le remplacement du couronnement du clocher angélique de la cathédrale du Puy-en-Velay, « un assez méchant couvercle » conçu au 19e siècle par un architecte « bien peu inspiré », par un simple toit pyramidal discret, ayant l'avantage « d'évoquer par la forme du toit une solide tradition; (...) d'éviter toute apparence de reconstitution archéologique en adoptant un ouvrage simplement fonctionnel; enfin (...) de mettre l'accent sur l'unité de matière et de coloration des superstructures du monument, objectif fort important au Puy où l'on aperçoit la cathédrale sous des angles multiples et souvent en

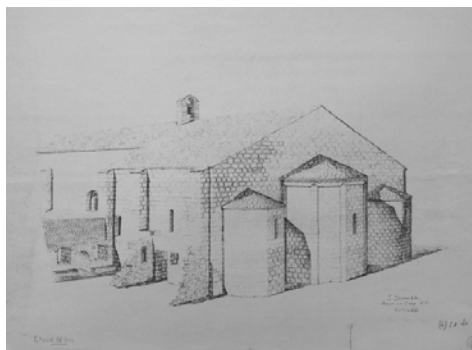
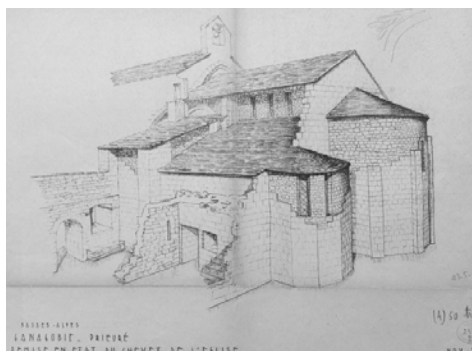
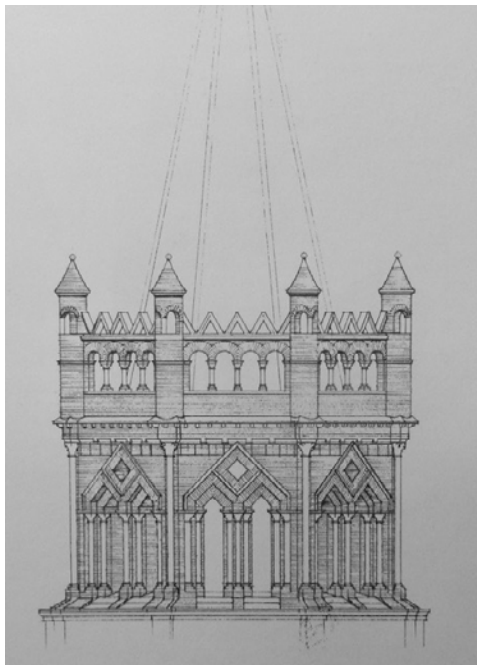
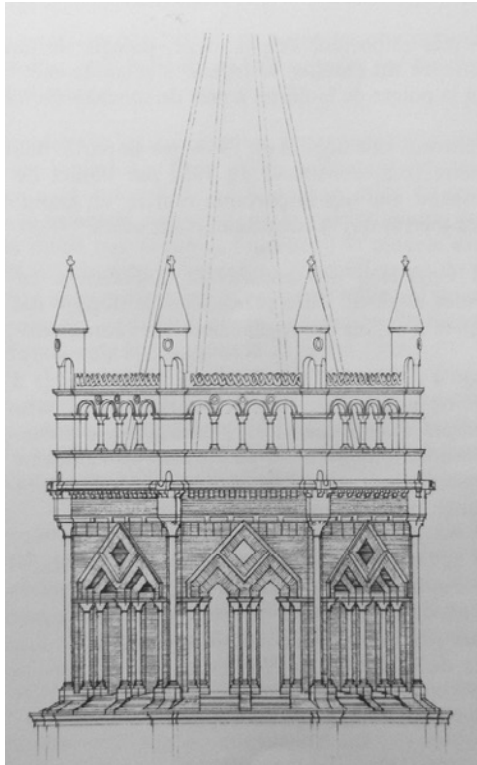


fig. 7a et 7b:
Jean Sonnier, Deux études pour la remise en état du chevet de l'église du prieuré de Ganagobie, novembre 1955 et avril 1962 (MAP, 0082/004/2004)

vue plongeante » (Donzet, 1974, p. 18). Au-delà de la reconstitution d'un état donné, il s'agit donc avant tout de corriger un défaut d'apparence; dans bien des cas, la sauvegarde de l'histoire apparaît bien anecdotique et accessoire en regard de la valeur architecturale. Nous citerons à cet égard la restauration du château de Puységur, par Yves-Marie Froidevaux – l'un des projets exposés à Venise – et celle de l'abbaye de l'Epau, par Pierre Prunet. Dans les deux cas, de profondes transformations apportées aux bâtiments au 18e siècle sont sacrifiées au profit du rétablissement de l'état antérieur, 16e pour le premier, 13e pour le second. Dans le premier cas, les motivations esthétiques sont pleinement assumées : d'une « médiocrité évidente », les apports du 18e « avaient dénaturé l'architecture d'origine en brisant le rythme des percement des façades, en modifiant le volume intérieur des pièces, en camouflant les décors ». Même si ces dispositions présentaient l'avantage de « faciliter une affectation éventuelle en habitation, en raison des commodités que présentaient les distributions », l'architecte considère que « ce point de vue utilitaire ne pouvait prévaloir » (Froidevaux, 1962, p. 220). Dans le second cas, au contraire, ce sont des considérations fonctionnelles qui contribuent à justifier le rétablissement du volume originel du dortoir des moines, très remanié au 18e siècle, considéré comme davantage susceptible d'accueillir le centre de congrès pro-

fig.8a et 8b :
S. Stym-Popper, Saint-
Sernin de Toulouse, le
clocher et la claire-voie
créés par Viollet-le-
Duc et état restitué
(MHF, 1, 1973, 39)



grammé que l'église abbatiale, et de ses façades (9a et 9b) (Prunet, 1973, p. 15).

Dans les deux cas, des témoins isolés du 18^e siècle sont conservés. A Puyguilhem, « l'aile en retour sur la vallée » ne doit sa conservation qu'au fait qu'elle « tient une place indispensable dans l'harmonie de l'ensemble », « le château du 16^e [étant] sur cette face inachevé » (Froidevaux, 1962, p. 220). A l'Epau, c'est dans une perspective

didactique que « l'escalier Louis XV et (...) la seule cellule qui soit intacte » sont déposés et transférés « dans le logis abbatial et le bâtiment du réfectoire, de façon à conserver dans ces parties de l'abbaye encore plus marquées par la réforme du 18^e siècle, le caractère de cette époque » (Prunet, 1973, p. 17). Lorsqu'à Avignon, dans le cadre de la transformation en musée du petit Palais, les « malencontreuses transformations » modernes sont effacées pour « rendre au monument son éclat antérieur » (10a et 10b), Jean Sonnier se défend de procéder à « une reconstitution plus ou moins inventée », mais au contraire, dit marquer « le respect de l'oeuvre à qui [sic] l'on redonne l'aspect prévu par celui qui la créa » (Sonnier et Taupin, 1969, p. 6).

« Reconstitutions conjecturales » et « marque de notre temps »

Absente des conclusions de la conférence d'Athènes, qui en revanche, avaient déjà recommandé « de respecter l'oeuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque », l'introduction de « l'art vivant » dans les monuments constitue une nouveauté du congrès de 1957 : « pour les réfections, qui se révéleront indispensables, des parties essentielles du décor mutilé, s'il n'est pas possible d'utiliser les fragments authentiques sauvegardés », la section 4 recommande « de suivre les tendances de l'art contemporain à condition toutefois, qu'elles soient en harmonie d'échelle, de couleur et d'équilibre avec le monument, pour éviter les contrastes violents de forme et d'esprit » (Congrès 1957, 1960, p. 36). Elargie à tout « travail de complément rendu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques », cette ouverture sera consacrée par les articles 9 et 12 de la charte de Venise et constituera, jusqu'à aujourd'hui, le point le plus controversé du document. Dans la lecture sémiotique minutieuse à laquelle il s'attache en 1976, Michel Parent s'interroge : d'abord, comment limiter les droits de la composition, dès lors que des raisons esthétiques peuvent légitimer un complément ? Ensuite, que signifie au juste cette « marque de notre temps » ? S'agit-il d'appliquer aux travaux la rigueur scientifique accrue qui marquerait l'approche moderne des restaurateurs ? De favoriser l'usage des techniques modernes, sur un mode brutaliste ? Ou encore, de concevoir une intervention esthétique jugée

nécessaire au nom de l'harmonie, et donc, de la subjectivité du restaurateur? (Parent, 1976, p. 10). Ces questions rejoignent celle, plus large, de la lisibilité des interventions, traitée lors du colloque par Bertrand Monnet : prônant un juste équilibre entre une motivation « esthétique » conduisant à masquer les interventions, et une motivation « objective », incitant à les affirmer, « avec le risque de faire perdre au monument tout ou partie de son facteur émotionnel, c'est-à-dire de sa qualité d'oeuvre d'art », celui-ci pose en préalable que « rendre lisibles, c'est-à-dire perceptibles, les restaurations, ne veut pas dire les rendre agressivement visibles, et que cette perception doit s'entendre de fort près » (Monnet, 1976, p. 76).

Si l'on s'attache aux projets publiés durant la période étudiée, force est de constater que sur ce plan, aucun consensus ne semble se dégager de la pratique. Prenons les cas de trois cloîtres incomplets : Silvacane, Tarbes et Toulouse. A Silvacane, où « les arcatures géminées qui remplissaient les baies des galeries avaient été détruites par le fermier qui occupait alors l'abbaye », le dispositif est rétabli dans une baie seulement, sur base des indices disponibles : « les visiteurs peuvent ainsi en les contemplant imaginer l'état initial de l'ensemble » (Sonnier et Taupin, 1969, p. 6).

A Tarbes – projet exposé à Venise –, c'est la découverte, en 1958, à la faveur du démontage de la chapelle Saint-Louis, d'une pile d'angle et de l'amorce d'une galerie du cloître du 12e siècle qui, renforcée par la nécessité de créer un petit musée lapidaire susceptible d'abriter des fragments de sculptures, conduit à la « restitution » de quelques travées (fig. 11a et 11b) : « afin de ne tromper personne sur la date des parties restituées, les arcades romanes furent remontées en briques (...), seuls les départs étant traités en pierre, pour assurer une bonne stabilité de la construction. (...) Aucun élément de corniche n'ayant été retrouvé, on construisit un simple mur, en maçonnerie du pays, recevant une charpente moderne et une couverture en tuiles canal » (Prunet, 1968, p. 43-44). Dans ces deux cas, les compléments facilitant la lecture architecturale des lieux sont limités, et la vision d'ensemble reste confiée à l'imagination de l'observateur. A Toulouse, en revanche, la « reconstruction » du cloître des Jacobins, remontant au début du 14e s., suit de



Fig.9a et 9b :
Abbaye de l'Epau,
façade est du bâtiment
des moines avant et
après restauration
(MHF, 1, 1973, 16-17)

tout autres principes: les galeries sud et est, démolies au début du 19e siècle, sont entièrement reconstruites sur base de matériel provenant en majeure partie d'un autre cloître toulousain dont les éléments avaient été dispersés (fig.12) : « Bien que n'appartenant pas tous au cloître des jacobins, [c]es divers éléments (...) datent du 14e siècle et il était de toute manière souhaitable

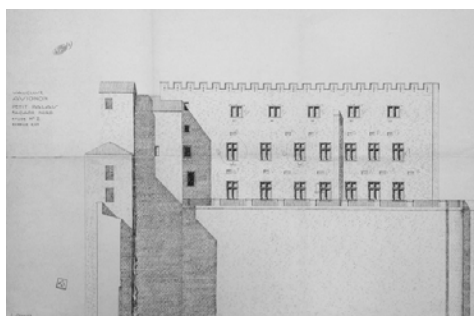


Fig.10a et 10b:
Jean Sonnier, Avignon,
Petit palais, Façade nord
avant restauration et
étude n°2, sd (MAP,
0082/084/2018)

Fig.12:
Sylvain Stym-Popper,
cloître des Jacobins,
essai de réemploi des
colonnes récupérées
à Maurens-Scopon
(MAP, 0082/031/2010)

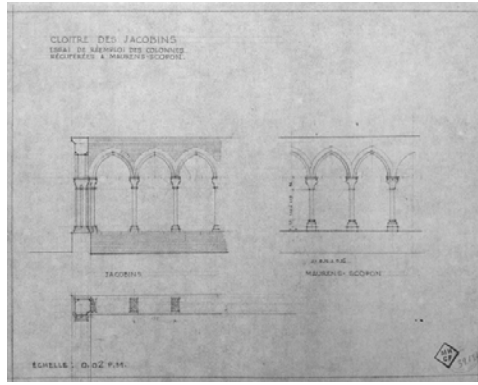


Fig.13:
Bernard Vitry, Tours,
Tour Charlemagne,
novembre 1960 (MAP
1991/025/0007)

25. Parmi les notes prises au colloque de 1976 par André Chastel, l'une met en garde: « attention, avec vos juxtapositions vous avez une satisfaction intellectuelle mais vous annulez l'édifice: il meurt sous vos mains » (Archives Chastel, Archives 090, carton 268). Pierre Prunet lui reproche quant à lui la conclusion « malthusienne » de son rapport (Chastel, 1976), et en remplace le titre, dans une version annotée avec humeur en préparation d'un colloque québécois en 1977, où il est chargé de présenter une synthèse des conclusions parisiennes, par « La forme supérieure de la restauration est la création architecturale » (MAP, 2003/009/41, dossier 1).

de leur trouver un emploi décent, puisqu'ils ne possèdent pas toutes les qualités artistiques requises pour être présentés dans un musée » (Stym-Popper, 1968, p. 48).

En fait, en dehors de projets isolés, comme le cloître de Tarbes ou la restauration de la tour Charlemagne à Tours, par Bernard Vitry (fig.13) (Vitry, 1967), la recherche délibérée d'une lisibilité claire de l'intervention et moins encore, l'imposition de la « marque de notre temps », pourtant mise en oeuvre dans plusieurs projets importants de la reconstruction, amplement diffusés durant la période qui nous occupe (Froidevaux, 1976), ne semblent pas avoir été considérées comme des priorités en matière de restauration architecturale. La question se pose un peu plus régulièrement pour les éléments sculptés: au château de Puyguilhem, la restauration, pour rendre son harmonie à la cour d'honneur, de la porte d'une

tourelle, dénaturée au 18e siècle, implique, en plus de la reconstitution de l'encadrement mouluré sur base d'indices « certains », le simple traitement à la pointe des motifs du linteau et du panneau supérieur « afin de suggérer la vibration du décor original » (Froidevaux, 1962, p. 222). A la cathédrale de Nantes, en l'absence d'éléments permettant sa « reconstitution », la clef de voûte décorative de la chapelle de Guillaume Guéguen est évoquée « au moyen d'un modèle bâti en fils de cuivre et en feuille du même métal », solution permettant, d'une part, de ne pas laisser visible un « moignon très désagréable pour l'oeil » tout en étant d'une « franchise absolue sur le plan archéologique » (Prunet, 1976, p. 16).

Si Jean-Pierre Babelon comme Bertrand Monnet se donnent la peine de rapporter, en 1976, les propos de Francis Salet, membre de la Commission nationale des monuments historiques selon lesquels « un monument historique est historique avant d'être beau » (Babelon, 1976, p. 27 et Monnet, 1976, p. 73), c'est bien que ces propos n'allaient pas de soi. Cette étude trop brève, se limitant à l'examen des arguments justifiant le parti final des seuls projets publiés, gagnerait à être poursuivie par un examen approfondi des procès-verbaux de cette commission, qui seul pourrait fournir une vision plus nuancée non seulement du rôle de la charte au sein des débats, mais également de l'appropriation de ses principes par les différentes catégories d'acteurs. Toutefois, même s'il n'est peut-être pas représentatif de l'ensemble des projets conçus entre 1957 et 1976, ce premier survol met en lumière un fait : dans la revue officielle des Monuments historiques, non seulement la charte de Venise n'est jamais utilisée comme argument pour justifier un parti de restauration – même lorsque celui-ci en suit les principes –, mais son esprit est aussi en grande partie absent du propos. Alors que les positions du document en termes d'historicité et de lisibilité témoignent d'une prééminence accordée à la valeur de témoignage historique sur le caractère d'oeuvre d'art, héritage de la restauration philologique italienne insufflée au texte par les Proposte de Gazzola et Pane, un bon nombre des exemples étudiés illustrent tout l'inverse. Présente en filigrane au sein des directives de 1957 mais reléguée, en 1964, dans un article 12 dont Michel Parent ne manquera pas, en 1976, de souligner la relation ambiguë avec l'article 9 (Parent, 1976, p. 11), la notion d'harmonie sous-

tend de nombreux partis, qu'ils concernent le choix des éléments à conserver ou la lisibilité des interventions. Si certaines positions tranchées s'expriment parfois, comme celles, antagonistes à certains égards, d'André Chastel et Pierre Prunet²⁵, ce sont les propos formulés par Yves-Marie Froidevaux à la faveur de l'étude d'un groupe de petites églises des Charentes qui nous semblent le mieux résumer la position qui prévaut durant la période envisagée : « Tout monument est une Architecture, une oeuvre d'Art, et il arrive hélas que la marque du temps et l'action des hommes ne soit pas toujours vénérables; elles ont trop souvent compromis sa valeur, par fatalité, par ignorance, ou sottise; un certain discernement est donc nécessaire afin de faire le partage entre les injures qui doivent être effacées et tout ce qui doit être conservé et même retrouvé afin que le monument transmette son message et que sa vocation soit suivie. » (Froidevaux, 1974, p. 24-25).

Une révision avortée

C'est sur base des conclusions du colloque de 1976 que Michel Parent rédige une proposition de position de la section française de l'ICOMOS en vue de la révision du document. Malgré les ambiguïtés de forme et de fond qui y ont été décelées – au premier rang desquelles, la double légitimité des finalités historiques et artistiques, pourtant régulièrement antinomiques (Parent, 1976, p. 10) –, la section française « estime préférable de la considérer comme un texte historiquement situé, et auquel il demeure fondé de se référer, quitte à lui associer périodiquement (...) un commentaire approprié tenant compte de l'évolution des données et de l'expérience acquise ». Plusieurs arguments convergent en faveur de cette position: outre le fait qu'une révision, certes potentiellement « clarificatrice », serait susceptible de révéler des interprétations différentes en fonction des traditions nationales, menant à des oppositions, l'adoption d'options plus strictes que celles de la charte dans sa présente rédaction impliquerait inévitablement de distinguer la nature des édifices à traiter et leurs systèmes stylistiques, avec le danger « qu'à la faveur de l'extension du concept de patrimoine, un affaiblissement des principes de la charte aboutisse à un laxisme dont les monuments pris individuellement feraient les frais ». Enfin, face aux concessions régulièrement légitimées par la pratique, Parent consi-

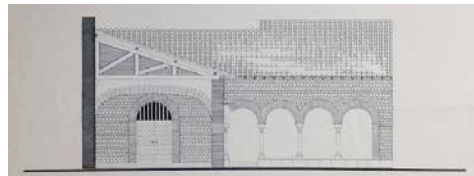
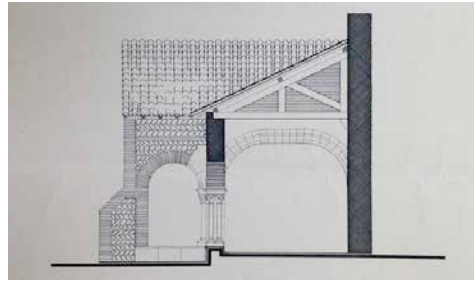


Fig.11a et 11b :
Pierre Prunet, Tarbes,
Notre-Dame de la Sède,
élévations latérale
et sur l'entrée (MAP,
0082/065/1002)

dère que « ce ne peut être l'objet de la charte de prévoir tous les cas de figure, ni à l'intérieur des systèmes esthétiques, ni dans le cadre de la vie pratique, mais ce doit demeurer celui d'affirmer une éthique moderne de la conservation et de la restauration »²⁶.

Si Jean Sonnier reprend largement à son compte les arguments développés par Michel Parent lorsqu'il transmet « la position du comité français » à Raymond Lemaire, il y ajoute toutefois un long développement de son cru, qui fait écho aux observations que nous avons pu formuler à l'examen des projets. Il considère en effet qu'« il faudrait (...) ne pas perdre de vue que la charte est un texte daté, que le primat du document historique qu'elle constitue en matière de conservation et de restauration ne rend compte ni de tous les faits connus quand elle a été formulée, ni évidemment de toutes les leçons de la pratique et de l'expérience acquises depuis cette date, pas plus que de l'évolution des esprits ». Soulignant la difficulté de combiner vérité archéologique et usage, il conclut son courrier en s'interrogeant : « n'est-ce pas aussi et surtout que la beauté des constructions anciennes est la raison profonde de leur conservation? C'est parce qu'elles étaient belles, et ressenties généralement comme telles, que des générations successives les ont entretenues et que nous les voyons aujourd'hui. Si donc ce qui importe c'est moins la pureté originelle que la beauté de l'oeuvre et le témoignage sensible des diverses cultures qui ont contribué à la créer et à la transmettre, l'impératif du document historique peut souffrir des aménagements »²⁷.

Bien qu'il se soit officiellement prononcé en faveur d'un commentaire plutôt que d'une

26. Michel Parent, Proposition de position française à l'égard de l'éventualité d'une révision de la Charte de Venise, 1. MAP 2003/028/15.

27. [Jean Sonnier], Réflexions sur la charte de Venise. Position du comité français, ARML, 4107a.

28. Compte-rendu résumé. Comité spécial pour la révision éventuelle de la Charte de Venise (Ditchley Park, United Kingdom, 18-20 mai 1977), ns, sd, ARML, 4107b.

29. Raymond M. Lemaire, [Notes prises lors de la réunion de Ditchley Park], 18.5.[1978], ARML, 4107 b.

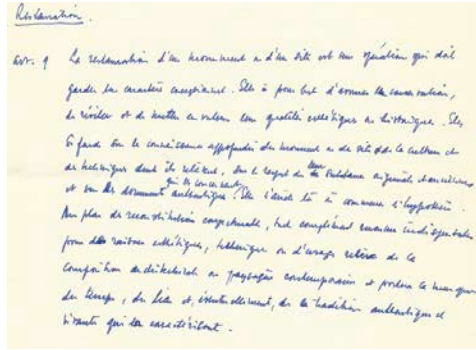
30. Anne Webster Smith, Conversation with Haltourin and Ivanov on the Venice Charter, 27 mars 1978, 4107k, ARML.

31. Raymond M. Lemaire, Charte de Venise, texte révisé*, 23 janvier 1978 et R.M. Lemaire à A. Haltourine, 13 avril 1978, ARML, 4107k.

32. Charte de Venise. Texte Sonnier 21.3.1978, ARML, 4107k.

33. Charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments et des sites. Projet de révision 3.IV.78, ARML, 4107k.

Fig.14:
Raymond M. Lemaire,
charte de Venise, texte
révisé, art. 9, 23 janvier
1978 (ARML, 4107k)



révision du texte, Sonnier figure aux côtés de Raymond Lemaire, Ernest Allen Connally, Miklos Horler et Andrew Saunders au sein d'un groupe de travail restreint créé par le Comité exécutif de l'ICOMOS en décembre 1976 et chargé d'élaborer un projet de version révisée²⁸. Sensé tenir compte de la large consultation des comités nationaux organisée en 1975, ce comité se réunit en mai 1977 au château de Ditchley Park (Oxfordshire). Lors des discussions, Jean Sonnier se prononce en faveur de modifications terminologiques mineures, tout en insistant sur la nécessité de ne pas perdre le lien entre philosophie et application²⁹. Aucun consensus ne s'étant dégagé sur la nature des révisions nécessaires³⁰, Raymond Lemaire rédige un projet, en janvier 1978, « en vol au-dessus de la Sibérie » : il y respecte, selon ses propres mots, le vœu de la plupart des comités nationaux de « rester le plus proche possible du texte original », tout en tenant compte des résultats de la réunion de Ditchley Park³¹ (fig.14). En mars, ce projet est revu par Jean Sonnier³². Nous ne nous étendons pas sur le contenu de ce document qui, outre de nombreuses précisions de détail, a pour principale nouveauté de consacrer six articles aux « ensembles traditionnels urbains et ruraux ». Mais à propos des deux thèmes qui ont plus particulièrement retenu notre attention, notons qu'à l'article 9, l'impératif de lisibilité est atténué par la possibilité d'appliquer aux compléments, outre la « marque du temps », celle « du lieu et de la tradition authentique et vivante ». L'article 11, en revanche, est l'un des seuls à ne connaître aucune modification³³. Considéré comme « plus bavard », « moins clair » et « moins cohérent que la Charte de Venise », le projet sera rejeté, en mai, à l'assemblée générale de Moscou – l'idée-même de revoir le document, dans lequel certains voient « la constitution » de l'ICOMOS, ne remportant que peu de suffrages (ICOMOS, 1978; Houbart, 2014).

Conclusion

Confirmant les dires de Xavier Laurent, la seule et unique mention de la Charte de Venise dans un article des *Monuments Historiques de la France* avant l'annonce du colloque de 1976 est due à Bertrand Monnet, en 1973 : il regrette, au retour du colloque de l'ICOMOS sur « l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens » à Budapest, « que sept ans après sa publication, la charte (...), dont les principes sont respectés dans la plus grande partie du monde, n'ait pas encore suscité dans les milieux concernés [français], la réflexion qu'elle mérite ». Il faut deux ans de plus et la sollicitation de Piero Gazzola et Raymond Lemaire pour que son vœu « de voir s'ouvrir à son sujet une étude approfondie au sein de la compagnie des architectes en chef des Monuments historiques et un débat à la Commission Supérieure des Monuments historiques » (Monnet, 1973) soit en partie exaucé. Le colloque de 1976 qui en résultera, loin de marquer un aboutissement des réflexions sur la Charte en France, en constituera donc plutôt le coup d'envoi.

Cet article, basé sur une recherche brève et donc volontairement réduite à quelques aspects d'une question trop vaste, ne prétend pas avoir épuisé le sujet qu'il se proposait d'aborder. Néanmoins, nous espérons, à partir de cette posture extérieure au contexte, ignorant délibérément des aspects aussi importants que les structures administratives, les procédures ou encore la formation, largement étudiés ces vingt dernières années en France, susciter un élargissement des perspectives et une plus grande curiosité envers les contacts internationaux qui se tissent entre les colloques de 1957 et 1976. Tout comme mes recherches sur Raymond Lemaire, cette brève incursion dans le contexte français m'a confirmé l'intérêt, pour cette période de mondialisation des débats, de dépasser les frontières nationales : tout en permettant parfois de mieux saisir les spécificités des approches et donc, l'héritage du passé, cette perspective plus large permet paradoxalement de faire émerger des acteurs qui, à y regarder de trop près, seraient passés inaperçus : ainsi Jean Sonnier et François Sorlin, dont des études monographiques seraient susceptibles de servir de points de départ à une exploration du rôle joué par la France dans la formulation et l'interprétation non seulement de la Charte de Venise, mais aussi, de plusieurs documents ultérieurs.

Abréviations

ACMH: Architecte en Chef des Monuments Historiques
ARML: KULeuven, Universiteitsarchief, Fonds Raymond M. Lemaire
IGMH: Inspecteur Général des Monuments Historiques
INHA: Institut National d'Histoire de l'Art
MAP: Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine
MHF: Les Monuments Historiques de la France

Références

- Babelon, J.-P. (1976). Restauration et histoire. *Les Monuments Historiques de la France, hors-série*, 20-29.
- Balsamo, I. (1994). André Chastel et l'« aventure » de l'Inventaire. En N., Pierre (dir.), *Science et conscience du patrimoine*. Entretiens du patrimoine (pp. 255-267). Paris: Editions du patrimoine-Fayard.
- Bercé, F. (2000). *Des Monuments historiques au patrimoine, du XVIIIe siècle à nos jours, ou « Les égarements du cœur et de l'esprit »*. Paris: Flammarion.
- Boiret, Y. (1973). Toulouse. Eglise Saint-Sernin. *Couvent des Jacobins. Les Monuments Historiques de la France*, 1, 35-44.
- Boiret, Y. (1976). Restauration et utilisation. *Les Monuments Historiques de la France, hors-série*, 63-71.
- Boiret, Y. et Fosseyeux, J. (1989). Historique de la section française de l'ICOMOS. *Bulletin de liaison de la section française de l'ICOMOS*, 26.
- Chastel, A. (1976). Restauration et avenir du patrimoine. *Les Monuments Historiques de la France, numéro hors-série*, 102-108.
- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Paris. Exposition (1957). [catalogue]. Paris: Impr. Cidap. Recupéré de <https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0000040262>
- Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Paris, 1957 (1960, mai 6-11). Paris: Vincent, Fréal & Cie (Impr. l'Émancipatrice).
- Donzet, A. (1974). La cathédrale du Puy-en-Velay, quelques notes sur son histoire, ses restaurations, ses problèmes actuels. *Les Monuments Historiques de la France*, 3.
- Fosseyeux, J. (1976). La section française de l'ICOMOS. *Les Monuments Historiques de la France, hors-série*, 6-7.
- Froidevaux, Y. M. (1962). Le château de Puyguilhem. *Les Monuments Historiques de la France*, 8, 191-229.
- Froidevaux, Y. M. (1974). Contribution à l'étude des problèmes de restauration à propos de dix églises romaines des Charentes. *Les Monuments Historiques de la France*, 20 (2), 10-56.
- Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Paris: Seuil.
- Heinich, N. (2009). *La fabrique du patrimoine. "De la cathédrale à la petite cuillère"*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Houbart, C. (2014). Deconsecrating a doctrinal monument. Raymond M. Lemaire and the revisions of the Venice charter. *Change Over Time*, 4(2), 218-243.
- Houbart, C. (2015). *Raymond M. Lemaire et la conservation de la ville ancienne: approche historique et critique de ses projets belges dans une perspective internationale*. Thèse de doctorat inédite, KULeuven.
- ICOMOS (1978). Compte-rendu résumé de la Vème assemblée générale de l'ICOMOS, Moscou-Souzdal, 22-24 mai 1978, 13-14 Récupéré de <http://www.icomos.org/publications/1978-Moscou.pdf>
- ICOMOS (1965). *Compte-rendu de l'assemblée constitutive tenue à Varsovie les 21 et 22 juin 1965*. Paris : ICOMOS.
- ICOMOS (1971). *Il monumento per l'uomo. Atti del II congresso internazionale del restauro. Venezia, 25-31 maggio 1964*. Padoue: Marsilio Editori.
- Karasz, D. (2006). Gertrud Tripp, 1964: Venezia e la carta del restauro. *ANANKE, Quadriennale di Cultura, Storia e Tecniche della Conservazione*. 48, 12-17.
- Laurent, X. (2003). *Grandeur et misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel*. Paris: École des chartes ; Comité d'histoire du Ministère de la Culture.
- Lehne, A. (2015). The DNA of the Venice Charter *Österreichische Zeitschrift für Kunst- und Denkmalpflege LXIX, Heft (1/2)*. Recupéré de <https://bda.gv.at/en/publications/detail/oesterreichische-zeitschrift-fuer-kunst-und-denkmalpflege-2015-heft-12/>

- Lemaire, R. M. (1995). A propos de la Charte de Venise. La Charte de Venise 1964-1994. *Journal scientifique de l'ICOMOS*, 56-58.
- Leveau, P. (2017). *L'Institution de la conservation du patrimoine culturel dans l'entre-deux-guerres*. Dijon : Office de Coopération et d'Information Muséales.
- Mandelkern, D. (1979). *L'utilisation des monuments historiques. Rapport remis à M. le Ministre de la Culture et de la communication par la Commission présidée par M. Mandelkern, maître des requêtes au Conseil d'Etat*. Paris: CNMHS.
- Monnet, B. (1972, juin). Rencontre. Conseil international des monuments et des sites. Colloque de Budapest. *Les Monuments Historiques de la France*, 1, 97.
- Monnet, B. (1976). Lisibilité des restaurations *Les restaurations françaises et la charte de Venise*, 73-77.
- Parent, M. (1976). Problèmes de la restauration avec l'environnement sociologique et culturel. *Les Monuments Historiques de la France, hors-série*, 10-19.
- Poirrier, P. y L. Vadelorge (dir.). (2003). *Pour une histoire des politiques du patrimoine*. Paris: Comité d'histoire du Ministère de la Culture ; Fondation Maison des sciences de l'homme.
- Prunet, P. (1968). La cathédrale Sainte-Marie de la Sède à Tarbes. *Les Monuments Historiques de la France*, 1, 23-48.
- Prunet, P. (1973). L'abbaye de l'Epau. *Les Monuments Historiques de la France*, 1, 6-26.
- Prunet, P. (1976). Restauration de la cathédrale de Nantes. *Les Monuments Historiques de la France*, 4, 5-19.
- Rochette, J.-C. (1969). Le prieuré de Ganagobie (Basses-Alpes). *Les Monuments Historiques de la France*, 1, 56-69.
- Rodgers, P. (1976). L'ICOMOS et la Charte de Venise. *Les Monuments Historiques de la France, hors-série*, 4-5.
- Ronsseray, D. (1984). Le prieuré de Ganagobie. *Les Monuments Historiques de la France*, 134, 97-106.
- (1964). Seconda mostra internazionale del restauro monumentale, Venezia, Palazzo Grassi, 25 maggio-25 giugno. *Catalogo guida*.
- Sonnier, J. (1958). Dégagement et présentation du chevet de l'ancienne cathédrale de Vaison-la-Romaine. *Les Monuments Historiques de la France*, 19-23.
- Sonnier, J. et Taupin, J.-C. (1969). Les monuments et les ensembles historiques des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. *Les Monuments Historiques de la France*, 1, 5-32.
- Sorlin, F., Gazzola, P., et Lemaire, R. (1973). *Sauvons le visage de l'Europe*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Stym-Popper, S. (1968). L'ancien couvent des Jacobins de Toulouse. *Les Monuments Historiques de la France*, 2, 13-52.
- Verrier, J. (1956). Chronique. *Les Monuments Historiques de la France*, 4, 240.
- Vitry, B. (1967). La tour Charlemagne. *Les Monuments Historiques de la France*, 2, 5-15.
- Voinchet, B. (1977). Restauration de Saint-Volsien de Foix. *Les Monuments Historiques de la France*, 2, 6-12.

